Compte-rendu du Conseil Municipal du 25 octobre 2021.

Présents :

- M René Jeanjean maire de Meyrueis.
- MM Christian Albaric, Maurice Duny, Patrick Porhet adjoints.
- Mmes Christiane Jeanjean, Valérie Pauby. Stella Robert, conseillères municipales,
- MM Tanguy Bessède, M Christian Causse, Cédric Chaptal, Alexis Charron, Frédéric Fécé, M David Herrard, Bernard Rieu conseillers municipaux,
- Mme Mirène Duny. Secrétaire Générale.

Absente : Mme Marie-Suzanne Evesque,

Secrétaire : Christiane Jeanjean.

Début du Conseil Municipal : 17 heures à la salle des fêtes.

I. Admission en non-valeur.

La direction générale des finances publiques (DGFIP) ayant constaté la présence de nouvelles créances dites éteintes (créances pour lesquelles une décision juridique a prononcé leur irrécouvrabilité) dans les finances de la commune *le Conseil Municipal accepte à l'unanimité l'admission en non-valeur de ces créances.*

II. Durées et tarifs de la mise en disposition des vélos à assistance électrique (VAE).

Les 6 vélos à assistance électrique (VAE) achetés dans le cadre du plan « mobilité douce » (voir le compte-rendu du CM du 3 septembre 2020) seront bientôt mis à disposition des habitants. L'objectif est de permettre à ceux qui le désirent d'essayer ce mode de déplacement. Les personnes éligibles sont les habitants de la commune et/ou les personnes travaillant à Meyrueis.

Ce sont des vélos « tout chemin » (VTC) et non « tout terrain » !

Charge à chaque personne qui empruntera un vélo d'avoir une assurance « responsabilité civile ». Un chèque de dépôt sera demandé.

- *Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité que les durées de mise à disposition d'un VAE sont 1 mois, 2 mois ou 3 mois.*
- *Après délibération, le Conseil municipal accepte à l'unanimité les tarifs suivants :*
  Prêt pour un mois :50 €.
  Prêt pour 2 mois : 100 €.
  Prêt pour 3 mois : 140 €.
- *Après disposition, le Conseil Municipal décide à l'unanimité que le chèque de dépôt sera de 500 €.*

III. Pumptrack (pour information).

Le dossier avance. L'appel d'offre a été publié. Le montant de cette réalisation est de 100 000 € HT. Ce projet est cofinancé par la Région et l'Europe, le Département, la Communauté des communes et la Commune (20% pour cette dernière).

IV. Subventions.

- Téléthon **:** en attente de la réunion qui aura lieu en novembre.

- Association « les Amis du Chemin de Saint Guilhem » :

Le Conseil Municipal propose une subvention de 100 € à l'Association « les Amis du Chemin de Saint Guilhem » :

Vote - pour : 8 voix ; abstention : 3 voix ; contre : 3 voix.

Une subvention de 100 € est accordée à l'Association « les Amis du Chemin de Saint Guilhem ».

V. Ventes de coupes de bois par l'ONF (pour information).

3 ventes de coupes de bois de gré à gré vont être gérées par l'ONF :

- Un lot de la forêt sectionale de Campis pour la somme de 14521 €.
- Un lot du groupement forestier de Pourcarès pour la somme de 9152 €.
- Un lot du groupement forestier de Campis pour la somme de 30 580 €.

Environ 12 % de ces sommes reviendront à l'ONF et 88 % à la Commune.

VI. Plan d'aménagement et de développement durable (PADD).

- Informations concernant le PLU :

- une réunion d'information a eu lieu le 12/10/2021 à la salle des fêtes.
- une version allégée du PLU est mise sur le BLOG de la commune. La version complète peut être consultée en mairie.
- une enquête publique aura lieu début 2022.

- Le PADD complète le PLU.

Ce PADD a pour but de préserver l'économie et la qualité de vie : il permet la possibilité d'extension des agriculteurs (en particulier possibilité d'installation de nouveaux agriculteurs) et vise à maintenir toutes les activités (entre autres à soutenir la filière bois).

Il permet un développement démographique : l'objectif est d'arriver en 2030 à 1000 habitants en permettant la création de 70 logements (logements collectifs, sociaux et individuels).

Il vise à protéger l'environnement en accord avec la loi montagne.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve le PADD à l'unanimité.

VII. Régies.

L'une des régies concerne les sommes perçues les jours de marchés et l'autre les entrées et ventes perçues à la piscine les deux mois d'été.

Proposition : réduire la fréquence de passage du régisseur à la Trésorerie de Florac à 1 fois par an.

La proposition est approuvée à l'unanimité.

VIII. Questions diverses.

- Groupement forestier de Campis : la déclaration auprès du tribunal de Commerce se révèle compliquée et longue. Il faudra se faire aider par un avocat spécialisé en groupements forestiers. Cette déclaration est nécessaire pour ouvrir un compte bancaire.

- Colis de Noël : dans le cadre de « l'alternance », la commune fait appel cette année à Coccimarket. Leur distribution sera assurée par l'équipe municipale courant décembre.

- RECREATER : une quinzaine d'étudiants ont passé 5 jours dans la région. Ils ont été accueillis à l'Aven Armand, ont rencontré les élèves du collège André Chamson et ont interviewé des passants au marché. Le but était de faire une étude concernant le monde souterrain et de l'articuler avec les activités touristiques et sportives. Les 9 et 10 novembre, 80 élus de Lozère, d'Ardèche et du Cantal seront reçus à Meyrueis sur le même thème.

- Tracteur : la subvention a été accordée par la préfecture. La commande peut être passée.

- Les travaux d'aménagement de la mairie vont commencer.

Fin du conseil : 19 h 30.